

**Le bulletin d'information de la délégation 35**

40, rue Danton  
35700 Rennes.  
02.99.84.26.66.



*Édito*



Bonne année 2015

**SOMMAIRE**

**Page 1 :**

◇ **Édito , sommaire**

**Pages 2 à 4 :**

◇ **Actualités Nationales :** Brèves de l'hiver

**Pages 4 à 7 :**

◇ **Actus Accessibilité et Ad'ap**

**Pages 8 et 9**

◇ **Infos nationales APF**

**Pages 9 et 10 :**

◇ **Infos départementales et régionales :** Colloque « Handicap : un autre regard », Trophées Handistar.

**Pages 11 à 19 :**

◇ **Infos DD35 :**  
- CR AD 2014,  
- Synthèse des travaux de groupe de l'AD,  
- En direct du CD,  
- Flash35,  
- Groupe Initiatives et EPO,  
- Programme loisirs et sorties découvertes,  
- Ateliers, Opérations ressources et divers,  
- Renouvellement du CD.

**Pages 20 à 22 :**

◇ **Journées Découvertes de l'automne :** terrarium et souterroscopie.

**Page 23 :**

◇ **Culture :** à lire et Coin du poète.

**Page 24 :**

◇ **Infos pratiques.**

Chers ami(e)s, chers adhérent(e)s,

*J'espère que vous avez tous passé auprès de vos amis et de vos proches de très bonnes fêtes de fin d'année. Cette période est comme une parenthèse où chacun recharge ses batteries et revient plus fort pour affronter les rigueurs de l'hiver et les difficultés de la vie quotidienne.*

*De l'énergie, nous allons tous en avoir besoin à l'A.P.F. : en effet, nous allons fêter les 10 ans de la loi du 11 février 2005 mais la célébration risque d'avoir un goût bien amer. Depuis le temps qu'on attend une société accessible à tous, on nous annonce que l'échéance est encore une fois repoussée !*

*- « De 3 ans » proclame-t-on au gouvernement.  
- « Beaucoup plus » répond-on quand on lit la liste interminable des dérogations et des exceptions !*

*Votre participation aux actions proposées par l'A.P.F. sera décisive pour améliorer ce dispositif inacceptable.*

*L'autre question qui mobilisera notre association en cette année 2015, c'est l'avenir de notre mouvement ; d'importantes évolutions s'annoncent ; ceux qui ont participé à l'Assemblée Départementale en ont déjà eu un aperçu. À chacun d'entre nous de participer aux débats et aux échanges qui vont avoir lieu pour que nous construisions tous ensemble une A.P.F. qui nous ressemble. Ne manquez pas ce rendez-vous.*

*Et si vous souhaitez être au cœur du dispositif qui orchestre notre participation sur tous ces sujets, venez nous rejoindre au Conseil Départemental : les élections auront lieu dans quelques semaines.*

*Je vous souhaite à tous une très bonne année 2015. Tous mes vœux vous accompagnent.*

*Gwenaëlle Chevalier, représentante départementale A.P.F. - CD 35.*



**Colloque « Handicap, un autre regard ! »**

**Ne manquez pas ce rendez-vous !**

Tarif spécial pour les adhérents APF (voir p.9)

**Ne ratez pas non plus :**

- ◆ Les « brioches de l'Amitié » du 19 au 25 mars 2015 (p.19)
- ◆ Les RV cafète et les programmes loisirs de cet hiver (p.17 et 18).

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: <http://www.apf35.com/>



### Politique du handicap

CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP :  
ENCORE DU CHEMIN À FAIRE

À VOUS  
LA PAROLE



**Conférence Nationale du handicap (CNH) à l'Élysée** : elle a finalement eu lieu le 11 décembre dernier avec un public d'environ 200 personnes, triées sur

le volet, pour participer à 4 tables rondes. La CNH a été précédée par quatre forums thématiques régionaux : accessibilité le 24 novembre à Nantes, santé à l'Ille-sur-Têt (Pyrénées Orientales) le 28 novembre, emploi à Dijon le 1er décembre et jeunesse le 8 décembre à Lille. Le 11 décembre, quelques mesures de simplification des formalités administratives incombant aux personnes en situation de handicap ont été annoncées. Dans un communiqué de presse du même jour, l'APF dénonce une conférence qui ne répond pas aux attentes fortes et urgentes des personnes en situation de handicap (compensation du handicap, ressources, accessibilité, santé, emploi...)

### FINANCES RESSOURCES

**Allocations - +10€ pour l'AAH** : l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) a été revalorisée de 1,3 % à compter du 1er septembre dernier. Son montant mensuel à taux plein passe de 790,18€ à 800,45€ pour maintenir le pouvoir d'achat de la prestation en fonction de l'inflation depuis un an. Les plafonds de ressources à ne pas dépasser sont réévalués : 9 605,40€ par an pour un bénéficiaire vivant seul, 19 210,80€ s'il est marié, lié par un Pacte Civil de Solidarité (PACS) ou concubin, avec majoration de 4 802,70€ par enfant à charge. Rappelons que le montant de l'allocation est calculé sur les revenus de 2012 pour les bénéficiaires sans activité, et chaque trimestre, en fonction de leur salaire, pour ceux qui travaillent.

**Allocations - Rapport Chérèque-Abrasimov** : ce rapport de 250 pages, publié début décembre, porte sur « Les liens entre handicap et pauvreté : les difficultés dans l'accès aux droits et aux ressources ». Il traite, partiellement, des questions des ressources,

de l'accès aux droits, à l'emploi, au logement et à la santé, de la famille, de l'inclusion bancaire et de la gouvernance du handicap. Parmi les propositions, on relève la suppression de la carte d'invalidité au profit de la carte de priorité et d'une dématérialisation en faveur des services fiscaux ou de logement, la fusion de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI) avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), le regroupement de Pôle Emploi et Cap Emploi pour l'accueil des travailleurs handicapés. Les rapporteurs ne proposent pas d'augmenter le revenu minimum des personnes reconnues handicapées au-dessus du seuil de pauvreté. Les associations de personnes handicapées n'ont pas été auditionnées.

**Finances - Budget 2015 de la CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) : s'il est globalement en hausse de 4,4%, la dotation en aides à la personne (Prestation de Compensation du Handicap et Allocation Personnalisée d'Autonomie) n'augmente que de 1%, ce qui devrait entraîner une baisse des montants accordés aux bénéficiaires et/ou un financement plus important des Conseils Généraux constituant un nouveau transfert de charges. Parmi les nouveaux crédits, 177,3 millions d'euros seront consacrés à la création de places en établissements médico-sociaux pour personnes handicapées.



**Santé/Social - ACS exemptée des franchises** : fin octobre, a été adopté l'amendement de suppression du paiement de franchises médicales par les assurés sociaux qui bénéficient de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). Instaurées en 2008, les franchises obligent l'assuré social à payer 50 centimes d'euro sur les boîtes de médicaments, 1€ pour les consultations médicales et 2€ pour les transports médicaux, cela même s'il cotise à une caisse complémentaire. Cette mesure devrait s'appliquer à partir du 1er juillet prochain.





### EDUCATION



**Temps périscolaire** : en réponse à une question parlementaire, en octobre dernier, sur l'absence de prise en charge des élèves handicapés dans le cadre des nouveaux rythmes, la ministre de l'Education Nationale a répondu qu'elle incombeait aux communes, sans financement complémentaire, au nom de l'égalité entre tous les élèves !

**Education - Budget 2015** : La loi de finances pour 2015 budgétise la création de 350 emplois supplémentaires d'accompagnants d'élèves handicapés pour la rentrée 2015, complétant les 350 déjà recrutés en septembre dernier pour renforcer les personnels en poste. 3000 d'entre eux devraient voir leur contrat à durée déterminée (CDD) passer à durée indéterminée (CDI), s'ajoutant aux 1700 déjà en CDI.

### DEPENDANCE - VIEILLISSEMENT

**Institutions - Personnes handicapées vieillissantes** : la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées s'est déclarée défavorable à la création d'établissements spécifiquement destinés à héberger des personnes handicapées vieillissantes. Elle estime que les structures existantes devaient évoluer et les personnels formés en conséquence et souhaite surtout développer l'accompagnement à domicile. La ministre va ainsi à l'encontre de la démarche des familles qui, depuis une quinzaine d'années, ont milité pour créer des établissements spécialisés dans l'accueil de personnes handicapées âgées après avoir constaté les grandes difficultés du maintien de leurs grands enfants dans les établissements pour adultes en âge de travailler, et l'inadaptation des maisons de retraite classiques. En novembre 2013, une mission de l'Inspection Générale des Affaires Sociales avait remis aux ministres concernés un rapport sur « L'avancée en âge des personnes handicapées » dont les propositions équilibrées n'ont pas été mises en œuvre.



### INSTITUTIONS

**Rapport Piveteau et mission Desaulle** : après le rapport Piveteau « Zéro sans solu-

tion », Marie-Sophie Desaulle (présidente de l'APF de 2000 à 2007) s'est vue confier, en novembre dernier, une mission destinée à préciser les étapes et les modalités de mise en œuvre de ce rapport portant sur le devoir collectif de permettre un parcours de vie, sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches. L'objectif poursuivi est d'identifier des solutions aux carences de places en établissements médico-sociaux notamment pour les personnes les plus lourdement handicapées.

### LOGEMENT

**50 mesures de simplification** : applicables dès 2015, elles concernent directement l'accessibilité. Sont prévus, entre autre, la suppression des dispositions pour l'accessibilité aux personnes en fauteuil roulant aux étages non accessibles, les travaux modificatifs de l'acquéreur garantissant la visitabilité du logement et l'adaptabilité du cabinet d'aisances, l'autorisation des chevauchements entre débatement de portes et cercle de rotation du fauteuil roulant dans certaines pièces, la référence aux largeurs de passage plutôt qu'aux largeurs nominales de porte... La plupart de ces dispositions va réduire l'accessibilité des logements ainsi que le confort des occupants ou visiteurs handicapés moteurs.

### PCH VACANCES

**La Prestation compensation du Handicap (PCH) et le surcoût vacances** : quelques précisions sur les 3 volets de la PCH qui peuvent être activés lorsque les vacances ne se déroulent pas dans le cadre d'un séjour adapté (où le surcoût lié au handicap est en principe bien identifié) :

- repas et hébergement de la tierce personne maxi 1800€ sur 3 ans (volet charges exceptionnelles)
- transport : maxi 5000€ sur 5 ans (1 départ par an)
- aides humaines : déplacement pour 15 jours maxi du plan d'aide humaine habituel (par ex. + 4 h pour indemniser les heures de nuit).



Des aides peuvent aussi être attribuées par l'ANCV (chèques vacances) ; la Délégation Départementale peut aider à constituer les dossiers.



### TRANSPORTS

**Assistance domicile-train** : la SNCF a conclu, en novembre dernier, un accord exclusif avec Apef Services, réseau de sociétés de service à la personne, d'acheminement personnalisé de voyageurs pour leurs trajets domicile-gare : prise en charge des bagages, des chiens guides, aide à la fermeture du domicile, transport et assistance lors de leur trajet jusqu'au lieu de destination. Il faut compter de 30 à 50€ par prise en charge, déductibles à 50% de l'impôt sur le revenu. Cette prestation est également ouverte aux personnes handicapées sur demande lors de l'achat de billets auprès d'Accès Plus, service de la SNCF qui organise l'assistance à l'embarquement-débarquement. Apef Service informe les voyageurs sur l'ampleur de son of-

fre et les villes dans lesquelles elle est disponible en appelant le 0811 654 653 (coût d'un appel local).

**Loi Macron sur la libéralisation** : le projet de loi pour la croissance et l'activité ouvre un droit à création de lignes de transport de passagers par autocar « librement organisées ». Elles ne seront pas régies par une Autorité Organisatrice et de ce fait exclues de l'obligation d'accessibilité au titre de la loi du 11 février 2005 et de l'ordonnance du 26 septembre 2014. Toutefois, les dispositions en matière de non-discrimination, d'accueil et de transport des voyageurs handicapés contenues dans le règlement européen leur seront applicables pour les trajets d'au moins 250 kms ; celles-ci sont plus souples que la législation française, notamment par l'obligation de réserver l'assistance nécessaire à l'embarquement/débarquement au moins 48 heures à l'avance sous peine de refus.



## ZOOM SUR L'ACCESSIBILITE

### ACCESSIBILITE – ORDONNANCE DU 26 SEPTEMBRE 2014 ET CREATION DES AD'AP (extraits de la newsletter de Faire Face)

**L'ordonnance de l'inaccessibilité : les Ad'ap : convaincre plutôt que contraindre...**  
**De qui se moque-t-on ?** Ouest-France (édition de Rennes du 28/10/2014) a publié un entretien avec Mme Prost-Coletta, déléguée interministérielle à l'accessibilité. La loi de 2005 n'a, pour la déléguée, pas été modifiée mais complétée et adaptée pour éviter des sanctions aux gestionnaires des transports publics ou des ERP (Etablissements Recevant du Public). Les Ad'ap (Agendas d'accessibilité programmée) vont permettre de poursuivre les mises en accessibilité, sans sanction, après 2015, grâce à un échéancier de 3, 6 ou 9 ans. Pour Mme Prost-Coletta, ce n'est en aucun cas, une « reculade » !

#### De quoi s'agit-il ?

L'ordonnance du 26 septembre 2014 précise les modalités d'application des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap). Les gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) disposeront de trois à neuf ans (et parfois plus) pour mettre aux normes leurs locaux. De nombreuses possibilités de prolonger les délais, voire de s'en affranchir, sont ainsi instituées.





# ZOOM SUR L'ACCESSIBILITE (suite)

### LES AD'AP : Qui est concerné ?

Tous les gérants d'un ERP qui ne respectaient pas les normes d'accessibilité au 31 décembre 2014 doivent élaborer un Ad'ap qui précise les travaux à réaliser, le calendrier et les financements et le déposer en mairie ou en préfecture, avant le 1er octobre 2015 ou même 2018, en cas de difficultés techniques ou financières. Quatre mois après le dépôt du dossier, sans réponse négative de l'administration, l'Ad'ap est considéré comme validé. Un décret, publié en novembre, supprime même l'obligation de mesures de substitution lors de l'octroi de dérogations, dont les motifs sont considérablement accrus.



ACCESSIBILITÉ : IL FAUDRA ENCORE ATTENDRE !

### Quels sont les nouveaux délais de mise aux normes ?

Les gestionnaires des petits ERP (de 5<sup>ème</sup> catégorie, pouvant accueillir

au plus 200 personnes) auront normalement 3 ans maximum pour réaliser les travaux, à compter de la date d'approbation de l'Ad'ap. Toutefois, celle-ci pouvant être reportée, ce délai peut aller jusqu'en 2025 ! Or, ces ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie représentent 80% des ERP. Le décret de novembre autorise même les propriétaires ou exploitants des ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, a, avant le 27 septembre 2015, attester de leur accessibilité par simple déclaration sur l'honneur.

Les gestionnaires d'ERP plus grands (1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie) auront normalement 6 ans maximum, après la date d'approbation de leur Ad'ap, pour se mettre aux normes ; mais là aussi, le jeu des reports peut repousser le délai jusqu'en 2025 !

Enfin, dans le cas d'un patrimoine dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe, les travaux peuvent s'étaler pendant 9 ans et, s'ils bénéficient du report maximal pour le dépôt de leur Ad'ap, jusqu'en 2027 !

### Les prolongations de délais supplémentaires :

En cas de difficultés techniques ou financières

graves ou imprévues, la durée d'un Ad'ap peut être prolongée d'un an. En cas de force majeure, la prolongation peut atteindre 3 ans, ou 6 ans si des circonstances de force majeure l'imposent, entraînant une accessibilité reportée à 2030, voire plus encore !

### Si les délais ne sont pas respectés :

Un délai supplémentaire d'un an maximum peut être accordé pour finir les travaux avec ou sans sanction financière. En cas de retard de dépôt de l'Ad'ap ou des documents de suivi, des sanctions financières sont prévues, comprises entre 1500€ et 5000€.

### Quid des professionnels indépendants ?

Nombre de professionnels de la santé, professionnels libéraux et certains commerçants ne sont plus tenus de rendre leurs locaux accessibles car les ERP situés dans « un immeuble collectif à usage principal d'habitation » bénéficient d'une dérogation lorsque les copropriétaires refusent les travaux de mise en accessibilité.

### Et pour les transports ?

Les collectivités locales sont invitées à déposer un



ACCESSIBILITÉ : IL FAUDRA ENCORE ATTENDRE...

schéma directeur d'accessibilité/ad'ap avant le 1er octobre 2015. Mais là encore, un délai supplémentaire de 3 ans peut être accordé, en cas de difficultés techniques ou financières. Seuls les « points d'arrêts prioritaires » des services de transports devront être rendus accessibles et les gares des points d'arrêts non prioritaires ne seront plus soumises à l'obligation de mise en accessibilité. Par ailleurs, un taux de véhicules (bus, trains, métros) à rendre accessibles sera fixé. L'accessibilité universelle est bel et bien enterrée ! La durée de réalisation des Ad'ap varie selon le type de transports : 3 ans (6 en Ile de France) pour les transports urbains et 9 ans pour les transports ferroviaires auxquels s'ajoutent les reports en cas de difficultés techniques ou financières graves ou imprévues (1 an), ou en cas de force majeure (3 ou 6 ans).



## ZOOM SUR L'ACCESSIBILITE (suite)

### Et pour les transports (suite) ?

Les 2 décrets publiés début novembre ont confirmé les dérogations et fixé les critères de détermination des points d'arrêts prioritaires. Si ceux situés jusqu'à 200 mètres d'établissements pour personnes handicapées le sont, ce n'est pas le cas de ceux desservant domicile et lieu de travail



ou d'activité habituels d'un usager handicapé. Des quotas de fréquentation rendront certaines lignes prioritaires pour les aménagements de 70% des arrêts. Tous les arrêts situés dans des rues en pente de plus de 5% sont considérés comme techniquement impossibles à aménager, de même lorsque le trottoir ne présente pas la distance minimale de 1,50 m prévue pour le retournement de la personne en fauteuil roulant sur le point d'arrêt une fois la rampe déployée.

## L'ACCESSIBILITE: LA REVOLTE GRONDE

**Collectif « pour une France accessible pour tous ! »** : la création de ce collectif (fin octobre 2014) fait suite à la publication de l'Ordonnance relative à l'accessibilité qui crée les Agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP). Il rassemble des organisations représentatives de personnes en situation de handicap (dont l'APF), des personnes âgées, des familles, d'usagers des transports en communs et de la voie publique (cyclistes et piétons).

**Recours contre l'ordonnance** : 3 associations de personnes handicapées ont déposé au Conseil d'État, le 26 novembre, un recours en excès de pouvoir contre l'ordonnance de réforme de l'accessibilité du cadre bâti et des transports.

### Conférence APF du 07/11/2014

**Un objectif : le refus de ratification du texte** des ordonnances par les parlementaires.

Le gouvernement a jusqu'au 27 février pour soumettre un projet de loi ratifiant les ordonnances. Si rien n'est fait d'ici cette date, l'ordonnance devient caduque.

Si les ordonnances sont ratifiées, un recours est possible ; il faut un groupe de 60 députés et de 60 sénateurs qui déposent un recours devant le conseil constitutionnel.

Les ordonnances (et les décrets et les arrêtés qui commencent à paraître) n'ont **pas valeur**

**législative** mais réglementaire tant qu'il n'y a pas eu ratification. Ces textes réglementaires peuvent être attaqués en justice par l'A.P.F. pour excès de pouvoir.

**Importance donc de nos actions en direction des parlementaires** : ne pas hésiter à prendre RV pour expliquer notre opposition aux ordonnances.

**3 RV importants** : le siège propose que dans chaque département soit organisée une action le jour de 3 dates symboliques. L'idée est de coordonner les actions pour une meilleure visibilité médiatique

- **le 24 novembre à Nantes** forum préparatoire de la conférence nationale du handicap (voir article p.7).

- **le 11 décembre**, date de la conférence nationale du handicap, chaque DD a été invitée à prévoir une action sur son département.

- **11 février 2015**, date anniversaire de la loi de 2005.

**Un événement national** à l'occasion du vote au parlement pour la ratification de la loi.

**La médiatisation** est essentielle.

**ACCÉDER, C'EST EXISTER !**

Interpellez vos député(e)s pour exiger une France accessible à tous sur [accedercestexister.fr](http://accedercestexister.fr)

*NB : lien direct pour envoyer un mail à votre député sur la page d'accueil du site [www.apf35.com](http://www.apf35.com).*



# L'ACCESSIBILITE : LA REVOLTE GRONDE (suite)

**PENDANT QUE LA MINISTRE FAIT LA PUB POUR LES AD'AP (Agendas d'Accessibilité programmée)...**

**#accessibleatous**



La Délégation Ministérielle à l'Accessibilité au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie fait la promotion de son kit de communication pour faire connaître les Ad'ap avec, entre autres outils, un portail internet dédié : [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr), ainsi qu'une page Facebook et le compte Twitter "Accessible à tous".

## NOS ADHERENTS MANIFESTENT LEUR COLERE !

La 1<sup>ère</sup> table-ronde organisée à Nantes, le 24 novembre dernier, sur le thème de l'accessibilité a été marquée par de nombreuses ma-



nifestations organisées devant les préfetures à l'appel du Collectif pour une France accessible à tous : Nantes, Clermont-Ferrand, Toulouse, Niort, Grenoble... A Nantes, la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées a été accueillie par le slogan « Liberté Egalité Accessibilité », entonné en chœur par la centaine de manifestants du collectif "Pour une France accessible", et sifflée à son arrivée devant le lieu de la table-ronde.

Les associations, dont l'APF, sont en colère contre les retards pris dans l'application de la loi de 2005 censée rendre accessible tous les lieux accueillant du public. Notre association dénonce un sabotage et reproche au gouvernement d'accorder trop de délais, trop de dérogations et pas assez de sanctions.

La secrétaire d'Etat a convié les manifestants à venir s'exprimer dans le cadre de la conférence.

Patrick Aubry, manifestant APF, témoigne :

« A Nantes, les adhérent(es) ont voulu montrer leur colère face au recul de la loi sur l'accessibilité et, au niveau régional, se faire entendre en rappelant le principe de l'Accessibilité Universelle à Ségolène Neuville, la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées ainsi qu'à la secrétaire d'Etat au Numérique Axelle

Le Maire.

A 13h30, nos 15 amis de la Délégation APF d'Ille et Vilaine attendaient les 200 participants devant le palais des congrès de Nantes et ont interpellé les 2 secrétaires d'Etat dès leur descente de voiture. De même, lors des tables rondes, des représentants de l'APF sont intervenus pour exprimer leurs revendications pour une accessibilité universelle maintenant, en 2015, et non dans 12 ans. Les militants ne manquaient pas d'énergie pour scander leur slogan avec force et détermination à l'extérieur du palais des congrès. Conscients des efforts faits par certaines villes en matière d'accessibilité, les manifestants ont exprimé leur refus de voir les mauvais élèves récompensés et ne veulent pas baisser la garde face aux mesures gouvernementales régressives. Réunis en collectif, ils resteront vigilants et combattifs contre ce recul par d'autres actions et manifestations pour que l'accessibilité universelle prévue par la loi de 2005 ne soit pas reportée à 12 ans, voire plus !

Les militants APF d'Ille et Vilaine ont apprécié l'organisation de cette manifestation régionale et, notamment, l'implication et la qualité de l'accueil de la délégation APF nantaise. Ce fut un grand moment de solidarité vécu ensemble ce lundi 24 novembre !»

*NB : Voir aussi l'article paru dans Ouest-France : <http://www.ouest-france.fr/acces-des-handicapes-la-ministre-attendue-par-des-manifestants-3000621>*



**Bureau de l'APF** : le 25 octobre dernier, le Conseil d'Administration de l'APF a désigné son bureau : Alain Rochon, président ; Ka-reen Darnaud, Pascale Ribes et Jacques Zeitoun, vice-présidents ; Jean-Manuel Hergas, trésorier ; Gérard Pic, trésorier adjoint ; Pascal Bureau, secrétaire ; Sylvie Mouchard secrétaire adjointe.

**Rapport annuel 2013** : le rapport annuel 2013 de l'APF a été publié cet automne. Placé sous le signe des acteurs et des actions de l'association, il montre une fois de plus une association combative et constructive, en dépit des obstacles politiques et financiers qui se dressent sur sa route. Il montre combien l'APF a besoin de tous pour mener à bien l'ambition commune d'une société inclusive. Cette ambition, l'APF veut continuer à la porter malgré le contexte économique, social et politique tendu. Alors que va être célébré l'anniversaire de la loi « handicap » du 11 février 2005, l'heure est tout d'abord au bilan. Qu'est-ce qui a changé dans la vie de chacun d'entre nous depuis près de 10 ans ? Ce rapport (moral, d'activités et financier) de 52 p. met également en valeur la démocratie et la participation autour du projet associatif tourné vers une société inclusive et se veut actrice de la société civile par le développement de ses représentations. Le rapport est consultable à la Délégation ou sur le site national de l'APF : <http://www.apf.asso.fr/left-presentation/left-presentation-rapports-annuels>.

**Démocratie interne** : suite aux propositions de la mission UNEDE, l'AG d'Amiens (juin 2014) a décidé de proroger de quelques mois le mandat en cours des élus APF : les membres des Conseils Départementaux (CD), jusqu'à fin septembre 2015 ; les membres des 3 Commissions Nationales (CN) et des 3 groupes nationaux « familles », jusqu'à fin janvier 2016 ; les membres du 1er collège des Conseils APF de Région (émanation des CD), jusqu'à fin septembre 2015, et ceux du 2ème collège (émanation des CN), jusqu'à fin janvier 2016.

**Rapport UNEDE** : l'AG de 2013 à Chartres avait confié au Comité UNEDE (Une Nouvelle Etape de Démocratie Ensemble) l'analyse du



fonctionnement démocratique de l'APF et la proposition d'axes d'améliorations. Le Comité a sélectionné 10 propositions motions et 5 chantiers à ouvrir à plus long terme.

Les 10 orientations prônent :

- Des Conseils Départementaux (CD) plus forts,
- Une légitimité des élus (CD, CA) renforcée,
- L'expérience comme particularité aux élections du CA,
- Une organisation (CD, CA) plus transparente,
- Une organisation plus démocratique,
- Une démarche structurée pour la CNPF,
- Une ligne budgétaire à prévoir à compter de 2015,
- La présence d'un membre du CNU ou de CVS dans chaque CAPFR,
- Un travail sur l'accueil de tous les élus,
- L'évolution des Commissions Nationales.

Les 5 chantiers concernent :

- Le fonctionnement démocratique des DD,
- La gouvernance nationale,
- Le plan de formation des acteurs représentants l'APF,
- La révision du repère n°1 « La démocratie interne »,
- La révision des statuts et règlement intérieur.

Un groupe de travail « démocratie, ensemble » a été constitué fin octobre 2014 pour travailler sur ce plan d'actions.

**Evolution d'APF Evasion** : le CA de l'APF, réuni le 27 septembre dernier a pris en compte l'attachement des acteurs, des adhérents et des usagers de l'APF au service de vacances national APF Evasion afin de répondre au droit fondamental des personnes en situation de handicap de partir en vacances. Pour y répondre, dans le contexte économique et normatif actuel, le CA a délibéré sur la mise en œuvre, d'ici janvier 2015, d'une nouvelle organisation du service, la réduction du nombre des séjours (annulation des séjours d'hiver 2014/2015) et leur durée afin de répondre aux exigences de qualité et de sécurité sans augmentation du prix vacancier et la recherche de nouvelles ressources compensant la fin progressive de la subvention de l'APF.



**Projet de Loi sur l'Adaptation de la Société au Vieillessement (PLASV)** : suite aux mobilisations nationales et locales, des aménagements au projet ont été prévus : rapport demandé sur l'impact financier de la suppression des barrières d'âge pour l'octroi de la PCH ; version proposée par les associations retenue pour les Conseils de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA). Reste la question des Maisons de l'Autonomie (MDA) sur laquelle l'APF demande la plus grande vigilance. La priorité, pour notre association, reste les MDPH et l'amélioration de leurs moyens et de leur fonctionnement (délais d'instruction des demandes, adaptation des réponses aux besoins réels...).



**Formations organisées par le CeRHeS** : le Centre Ressources Handicaps et Sexualités (CeRHeS) organise 6 jours de formation destinées aux animateurs (professionnels et bénévoles) de groupes d'expressions autour de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. Elles se dérouleront à Lyon, les 3, 4, 5 février 2015 et 24, 25 et 26 mars 2015. Informations sur le site : [http://](http://www.cerhes.org/)

[www.cerhes.org/](http://www.cerhes.org/).

Tél. : 09.53.07.34.82.

**Bulletin du FIRAH** : le Centre Ressources Recherche Appliquée et Handicap (FIRAH), dont fait partie l'APF, diffuse un bulletin tous les 2 mois, consultable sur le site : <http://www.firah.org>. Le FIRAH diffuse et valorise des travaux de recherches qui permettent un meilleur accompagnement des personnes handicapées et de leur entourage. Le but est également de promouvoir une transformation sociale inclusive et de faciliter une pleine participation des personnes handicapées.



### Publications APF diverses :

Les 29 recommandations du défenseur des droits en matière d'**indemnisation** des victimes d'accidents médicaux et l'amélioration du dispositif des Commissions de Conciliation et d'Indemnisation (CCI) ; La mise à jour des **barèmes** des prestations (handicap, vieillesse... à compter de septembre 2014).

Ces documents sont consultables à la Délégation ou sur le site : [http://vos-droits.apf.asso.fr/](http://vos-droits.apf.asso.fr)

## Colloque des 20 et 21 Janvier 2015

Le colloque « Handicap : un autre regard ? Loi du 11 février 2005, 10 ans après » se donne pour objectif de dresser un bilan des 10 premières années de la mise en application de la loi de 2005.

Les principaux thèmes abordés au cours de ces journées sont l'accessibilité, la scolarisation des enfants en situation de handicap, l'accès à l'emploi, la reconnaissance du handicap et le droit à la compensation.

Cette manifestation, à destination du grand public, aura lieu les 20 et 21 janvier 2015 au Liberté, à Rennes. Plus d'information sur <http://handicap2015.fr/>

Pour les adhérents de l'A.P.F. 35, la Délégation prendra en charge une partie des frais d'inscription (10€ pour un jour, 15€ pour 2 jours) : faire passer la demande d'inscription par la Délégation Départementale, en précisant :

- les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone,
- le (ou les) jour(s) choisi(s),
- l'utilisation d'un fauteuil roulant manuel ou d'un fauteuil roulant électrique.

Joindre un chèque de 10 € (pour une journée) ou 20 € (pour 2 jours).

La Délégation s'occupera de votre inscription auprès des organisateurs.



# INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

## LES TROPHÉES DE L'ACCESSIBILITE D'HANDISTAR



La société de transports « HANDISTAR », en partenariat avec d'autres associations ainsi que d'autres structures confondues, a reconduit cette année encore, la 4<sup>ème</sup> édition des « Trophées Handistar ». Après les trois dernières années écoulées, le mécanisme bien rôdé est demeuré le même, c'est-à-dire que du nombre croissant des commerces inscrits à chaque édition, 12 présélectionnés sont visités par des binômes qui évaluent sur le terrain, la qualité des aménagements entrepris pour favoriser l'accessibilité. Au final, 3 ou 5 lauréats sont primés et reçoivent chacun le Trophée Handistar.

Lorsqu'ils concourent, les commerçants ne visent pas un challenge. Nous pensons plutôt qu'ils doivent se poser les bonnes questions : pourquoi se lancer dans des travaux d'aménagements adaptés, et surtout pour QUI s'engagent-ils dans cette voie ?

Parallèlement, nous reconnaissons que tous ces commerces se sont réellement investis dans l'histoire des trophées, ces 4 dernières années. Les résultats obtenus sont porteurs aujourd'hui d'un message fortement prometteur : celui d'une inclusion définitive des personnes en situation de handicap dans la société de demain. Grâce à une combativité devenue commune, les barrières qui marquent l'inaccessibilité tombent une à une.

Nous remercions très vivement tous ces commerçants et autres enseignes qui se mobilisent pour abattre les derniers remparts encore résistants, de l'indifférence, de l'illogisme caractérisé envers les personnes handicapées. Les progrès constatés mettent plus en valeur les barèmes de l'accessibilité. Dans

cette avancée, chaque pas ouvre un peu plus la porte de la discrimination qui freine et masque encore la légitime autonomie prônée par les personnes en situation de handicap. Enfin, que les commerçants se disent, avec un noble sentiment au cœur, qu'en rendant l'ensemble de leurs locaux accessibles, ils contribuent à considérer les personnes handicapées comme des citoyens acteurs évoluant dans une société égalitaire.

Le jeudi 13 novembre 2014 a eu lieu à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Rennes, la cérémonie de la remise des Trophées Handistar. L'APF a été représentée cette année, par trois de ses adhérents : Jean-Charles ROPERT, Patrick AUBRY, et Svetlana GAJIC. Cette quatrième édition qui est la dernière de la série (nous l'avons appris à l'annonce faite sur place) a récompensé cinq lauréats :

- « Le LOFT » au 45, bd de la Tour d'Auvergne à Rennes
- « La BOUCHERIE D'OLIVIER » au 16, rue du Centre à Saint-Gilles
- « LYSADIS » au 2, avenue des Monts Gaultier à Noyal-Châtillon-sur-Seiche
- « A L'AISE BREIZH » au 3, rue Edith Cavell à Rennes
- « CHÂTEAU D'APIGNE » route de Chavagne au Rheu.

Ainsi s'achève une belle initiative qui aura porté ses fruits durant quatre années consécutives.

Hélène Gisèle BOUKOU



## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 29 NOVEMBRE 2014



**Accueil** : l'AD de la Délégation APF d'Ille-&Vilaine s'est tenue, le samedi 29 novembre dernier, à l'IEM Handas de Chartres de Bretagne.

Les 66 participants ont été accueillis dès 9h30, autour d'un café, par le Directeur Francis Renard et l'équipe des salariés.

Après un hommage à nos amis disparus dans l'année, les travaux ont débuté à 10h par le **compte-rendu des différentes activités de la Délégation** pour l'année écoulée.

Catherine Poulain donne les résultats des diverses **opérations ressources** réalisées dans l'année :

- ◇ Textiles 2014 : 3 chargements (février, juin, octobre) de 43,8 tonnes par 25 bénévoles pour un bénéfice de 9018€.
- ◇ Braderies 2014 : 4 braderies ont mobilisé environ 70 personnes à chaque fois (20 pour celle de la salle Ory) et rapporté 21 628€.
- ◇ Opération paquets cadeaux 2013 : à Rennes, 122 bénévoles pour un bénéfice net de 5196€. A St Malo, 15 bénévoles pour un bénéfice net de 5053€.
- ◇ Fête du Sourire 2014 : 1742€ (paquets cadeaux fête des Mères à St Malo, 2 braderies à Vitry, une randonnée adaptée sur le secteur de Rennes).

Elle annonce aussi, pour mars 2015, l'opération des brioches de l'amitié, opération d'autant plus importante qu'elle est une source de revenus essentielle pour la Délégation (environ 40 000€).

Elle fait le point sur la collecte **Handidon** qui, à ce jour, a permis la vente de 406 carnets de tombola (soit 8136€), ce qui, hélas, est enco-

re loin de l'objectif à atteindre avant le 15 décembre (800 carnets). Francis Renard appelle la mobilisation de tous pour se rapprocher autant que possible de cet objectif. Il projette une courte vidéo de présentation du Handidon, réalisée par la Société « Oniric Vision », locataire dans les murs de la Délégation. Francis Renard précise que ce document, modifié et adapté, pourra servir de support à d'autres opérations de ressources ou de communications.

Catherine Poulain donne un bilan des séjours « **APF Evasion** » dont ont bénéficié 15 adhérents du département (19 dossiers constitués).

Elle fait également le point sur la **Démarche Qualité**, portant cette année essentiellement sur l'amélioration de l'accueil, avec le concours des 2 groupes de travail constitués « **Accueil Standard** » et « **Accueil du Jeudi** », avec pour ce dernier l'obligation de rebondir et se diversifier après le départ du SAMS. L'élaboration de classeurs pratiques, d'affiches et de notices ont facilité le travail des bénévoles permanents de l'accueil standard. L'organisation d'activités diverses, au moins une par mois tout au long de l'année, a permis de redynamiser le groupe « Accueil du Jeudi » coordonné par Anne de Frémond et d'animer la Délégation par ses décorations saisonnières, ses ateliers (masques, crêpes, chocolats, décorations petits pots...) grâce au soutien de Nicole Jarno et ses animations diverses (projection de photos et de films, lecture de contes, organisation d'un loto, après-midi jeux...).

Francis Renard rappelle ensuite, en terme de **communication**, la parution régulière de notre bulletin d'informations **Han'dizou** (un n° trimestriel et un n° spécial annuel) et le travail de la petite équipe dédiée à cette tâche (Patrick Aubry, Hélène-Gisèle Boukou, Jean-Yves Le Hoüezec, Brigitte Parey-Mans et Elisabeth Renaud). Il signale également l'amélioration de la mise à jour de notre **site internet** par la même équipe assistée efficacement par Michel Lutz, notre webmaster bénévole. N'hésitez pas à visiter ce site : [www.apf35.com](http://www.apf35.com).

## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE 2014 (suite)



Cécile Cottebrune-Desbats, chargée de mission à la Délégation, a ensuite présenté, assistée par Patrick Aubry et Yvon Nouël, les activités militantes du **Groupe Initiative** (CR réguliers dans notre bulletin Han'dizou).

Stéphanie André, animatrice du **groupe loisirs**, a également fait le bilan des sorties et des activités du groupe cette année et donné la parole à Sébastien, participant actif à ces animations.

Francis Renard a, ensuite, appelé les représentants des **groupes relais** (GR) à rendre compte de leurs activités : Maryvonne Lhermitte, Jacqueline Leroy et Marc Roberts pour St-Malo, Nelly Baguelin pour Vitré, Pascal Royer pour Fougères / Tremblay (CR réguliers dans notre bulletin Han'dizou).

Monique Berlan a, ensuite, fait le compte-rendu des dernières actions et manifestations du **groupe d'Entraide Polio Ouest** (EPO). N'hésitez pas à consulter le site [www.apf35.com](http://www.apf35.com) régulièrement mis à jour par Monique et Michel Lutz (rubrique Entraide Polio Ouest).

Enfin, Lucie Thomas a donné les derniers échos, en demi-teinte, de la **mobilisation des parents d'enfants polyhandicapés** (voir le site [www.apf35.com](http://www.apf35.com) et le n° spécial 2014 d'Han'dizou).

Mr Henri Geniez intervient également pour présenter son rôle de **représentant au sein du CRUCQ** (défense des usagers d'établissements de santé). Il signale que son mandat va prendre fin et qu'il devra être remplacé (article à paraître dans un prochain n° d'Han'dizou).

Francis Renard a conclut ce rapport d'activités en présentant, sur écran, les graphiques d'**évolution sur 10 ans de la situation financière de la Délégation** : retour à un équilibre financier malgré des ressources moindres et un effectif de salariés réduit.

Il passe ensuite la parole à Jean-François Die-

trich, Directeur régional, pour qu'il présente la **nouvelle organisation des Délégations**.

Le Directeur régional a rappelé le contexte économique et social défavorable et la situation financière difficile de l'APF. Face à ce constat, la réorganisation des Délégations s'impose et devra réussir dans les 2 ans. L'enjeu est de taille car il concerne le pilier militant de notre mouvement. Sans ce pilier, l'APF perdrait une de ses raisons d'être originelles mais une réorganisation s'impose. Il met en garde tous les acteurs sur la dérive qui consisterait à se diviser ou chercher des responsables. Il réaffirme le principe d'une **solidarité collective** entre les différentes entités de l'association.

Concernant cette réorganisation, elle doit se faire à l'échelon régional (selon la nouvelle carte des régions) et n'est pas encore arrêtée. Ce qui est sûr, c'est que le schéma « un département = une délégation » n'existera plus. La structure de base comportera **3 échelons** : la région avec un Directeur régional ; les territoires (qui s'étendront sur plusieurs départements) avec un directeur de territoire ; et des réseaux d'implantation de proximité (comme les groupes relais), soutenus par un conseil élu. Jean-François Dietrich a assuré qu'il n'y aurait pas de licenciements mais les départs (Directeurs de Délégation notamment) ne seront pas systématiquement remplacés.

Face aux réactions et interventions inquiètes et animées suite à son exposé, le Directeur régional a rappelé les principes de solidarité qui doivent prévaloir et confirmé que la nouvelle organisation devra se mettre en œuvre en développant les **coopérations** et en mutualisant les compétences et les expertises entre réseaux.



## ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE 2014 (suite)

Vers 12H30, un excellent repas servi par nos salariés et quelques bénévoles a donné à chacun l'occasion d'échanges très conviviaux.

L'AD a repris vers 14H30 par le **compte-rendu des activités du Conseil Départemental (CD)**, donné par Gwenaëlle Chevalier entourée des membres du CD présents (cf article p.14 et 15).

Les participants ont ensuite été répartis en 3 groupes pour **les ateliers de l'après-midi en vue du recensement des besoins des personnes en situation de handicap** dans les domaines comme la santé, le logement, les aides techniques, les transports, les loisirs, la formation et l'emploi, la scolarité... (synthèse de ces échanges ci-après).

**Clôture** : la journée s'est achevée en dou-

leur, bercée par les notes très mélodieuses de la harpe celtique jouée par Chantal Moret qui nous a gentiment interprété quelques morceaux issus de Bretagne, d'Irlande, du Pays de Galles...



Merci à elle et à nos salariés et bénévoles qui ont organisé cette journée de mains de Maëstro et à tous les acteurs qui nous ont montré, tout au long de l'Assemblée, leur forte implication pour faire vivre les valeurs de notre mouvement !

### Synthèse des travaux de groupe de l'AD



#### SANTE :

- ◇ L'accueil et l'accompagnement en cas d'hospitalisation pourraient faire l'objet d'un protocole qui mettrait l'accent sur la relation soignant-soigné et recenser les habitudes de vie. Il y a quelques années, un travail dans ce sens a été mené par la Délégation Départementale. En reprenant le document, ne serait-il pas possible de le réactualiser ? Lors d'hospitalisations prévues, en anticipant son arrivée, la personne pourrait expliquer sa situation aux professionnels. La personne doit également pouvoir amener le matériel spécifique dont elle a besoin.

- ◇ Certains ont souligné les augmentations du coût des mutuelles qui inquiètent car elles peuvent amener des restes à charge de plus en plus importants.

#### LOGEMENT :

- ◇ Les délais avant l'obtention d'un logement adapté dans le parc social sont de plus en plus longs.
- ◇ Les aménagements sont parfois défectueux et les adaptations ne concernent que le vital comme les toilettes et la douche. Il faut donc convaincre le bailleur social de l'importance d'aménagements dits de confort comme l'accès au balcon.
- ◇ Lorsque des aménagements sont nécessaires dans le logement déjà occupé après plusieurs années, il est souvent proposé le déménagement. Ce n'est pas la solution la plus pertinente ni optimale.
- ◇ Il a été noté le manque de logements adaptés domotisés à Rennes Métropole, mais aussi, et parfois de manière plus criante, à Redon et Saint Malo.



## Synthèse des travaux de groupe de l'AD (suite)

### AIDES TECHNIQUES :

- ◇ Pourquoi certains professionnels ne proposent-ils que des fauteuils roulants non référencés, avec comme seule prise en charge le Fonds Départemental de Compensation et non pas la Sécurité Sociale (CPAM), et le risque pour l'utilisateur d'un reste à charge très important ?
- ◇ Les délais (souvent longs !) et les modalités (quelquefois complexes avec plusieurs interlocuteurs !) sont parfois incompréhensibles avec des informations qui tiennent plus de la rumeur que de la vérité. Un travail de clarification sur l'attribution des aides techniques et sur la fiabilité des informations est nécessaire. Certains matériels comme les tri-mobiles ne seraient plus pris en charge, obligeant les usagers à se « rabattre » sur un fauteuil roulant électrique.

### TRANSPORT :

- ◇ Si dans le territoire de Rennes Métropole, le transport est tout à fait correct, les vraies difficultés se situent sur le reste du département avec des ruptures dans la chaîne de déplacement d'une communauté de communes à une autre.
- ◇ Dans certaines communautés de communes où un transport spécifique est proposé, il conviendrait de faire un état des lieux car il apparaît que les pratiques sont très différentes et qu'elles ne répondent pas toujours aux besoins des personnes.

- ◇ Quelques inquiétudes concernant le service Handistar sont exprimées face à la saturation de ce dernier. Des réponses sont à l'étude en coopération avec la STAR, Handistar, le SAMS APF et la DD35.

Les tri-mobiles ne seraient pas acceptés dans les déplacements avec Handistar.

### LOISIRS :

- ◇ Une remarque concerne le surcoût lié à l'accompagnateur lorsque celui-ci doit faire supporter ses dépenses par la personne en situation de handicap qu'il accompagne ;
- ◇ Les adhérents présents ont souligné l'importance du maintien d'activités de loisirs organisées par la DD35, avec notamment la prise en charge des frais liés aux accompagnateurs bénévoles.

### AUTRES POINTS DIVERS ABORDES :

- ◇ L'attribution d'une carte de stationnement réservé et le remboursement des paires de chaussures orthopédiques.

- ◇ Les conditions pour bénéficier de la présence d'une aide ménagère, la modification d'un dossier MDPH, le taux à partir duquel il est possible d'utiliser Handistar.



## EN DIRECT DU CD

### Le Conseil Départemental (CD) contribue à différents niveaux à la vie de notre association.

Il a ainsi largement participé à **la réflexion sur l'évolution de notre association**. Le travail est bien avancé. Les explications données à l'occasion de l'Assemblée Départementale en témoignent. Il reste encore beaucoup à faire pour la mise en œuvre de la nouvelle configuration. Chacun d'entre nous peut et doit y contribuer. Le Conseil

Départemental continuera à apporter sa pierre à l'édifice.

Le Conseil Départemental a aussi le souci de **défendre les droits des personnes en situation de handicap**. En ce moment ces droits sont malmenés. L'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour l'accessibilité à tout pour tous a été remise en cause par la publication fin septembre d'une ordonnance repoussant l'échéance de 3, 6 ou 9 ans.

## EN DIRECT DU CD (suite)

Depuis le début de l'année, le CD s'associe aux actions qui sont mises en place partout en France contre cette régression annoncée : ainsi, vos représentants ont participé au rassemblement national à Paris du mois de mai et aux actions organisées sur Rennes et sur Dinard avant l'été, sur Nantes en Novembre et au péage de La Gravelle en décembre.

Mais ce mouvement de protestation n'a pas suffi à faire entendre notre voix ; il faut donc continuer à nous mobiliser. D'autres actions sont programmées ou à l'étude : le CD y travaille et nous vous appelons à répondre activement aux appels à la mobilisation qui vous parviendront de la Délégation, comme vous l'avez fait lors des rassemblements des mois de mai et de novembre.



Un autre volet de l'action du CD est un **travail d'écoute et d'informations des adhérents**.

- Ainsi avons-nous mis en place un rendez-vous intitulé *Flash 35*, auquel vous êtes tous conviés, un après-midi par mois. Venez à la Délégation vous renseigner sur les sujets d'actualité, obtenir les réponses aux questions qui vous préoccupent. Ces rendez-vous sont annoncés à l'avance dans Han'dizou et sur le blog apf35.

- Autre exemple : nous avons rencontré la Directrice de la MDPH en début d'année pour lui faire état des questions et des préoccupations qui nous avaient été transmises par les adhérents. Les réponses que nous avons obtenues ont fait l'objet d'un article publié dans Han'dizou.

- Nous souhaitons continuer dans cette direction, c'est le sens des discussions que nous avons eues au cours d'ateliers, lors de l'assemblée départementale. : des questions, des interrogations ont émergé de ces échanges. Nous aurons le souci d'apporter dans les mois qui viennent les réponses nécessaires ; elles pourront prendre la forme d'un article dans Han'dizou ou, si nécessaire, de l'organisation d'un débat ou d'une rencontre avec une personne capable de répondre aux questions posées

Un dernier mot pour finir : **le Conseil Départemental sera renouvelé l'an prochain** ; je profite de cette tribune pour faire appel à vous. Nous avons besoin de vous pour faire vivre cette instance qui porte la voix des adhérents au sein de l'A.P.F. et à l'extérieur de l'A.P.F. Si vous hésitez, venez nous en parler, venez assister à une des prochaines réunions du conseil ; c'est le meilleur moyen de vous faire une opinion. Nous vous attendons et nous vous promettons que vous serez bien accueillis.

G. Chevalier,  
Représentante départementale de l'APF

## Flash35 - Les RV d'acteurs de la Délégation



Mis en place en 2014, ils se poursuivent en 2015 avec 3 après-midis proposés à toutes les personnes intéressées, pour le 1er trimestre 2015 :

- **le mercredi 28 janvier**, le thème principal sera la réorganisation des Délégations
- **le mercredi 25 février**, nous ferons le point sur les ordonnances du mois de sep-

tembre 2014 (Ad'AP) et nous reviendrons sur les contours de la nouvelle organisation des Délégations

- **le mercredi 11 mars** : nous allons organiser une information qui fera suite aux discussions en groupe lors de l'assemblée départementale. Nous nous proposons de démarrer par les questions autour des problèmes de santé (accueil à l'hôpital, matériel adapté aux personnes handicapées, coût de la santé).

## LE GROUPE INITIATIVES



Voici les dates de réunions ou d'interventions du GI, déjà arrêtées, pour le 1er trimestre :

- 5 janvier : réouverture de la Délégation.
- 6 janvier : réunion du GI en séance plénière.
- 6 janvier : intervention scolaire par le groupe Fougères/Tremblay.
- 13 janvier : intervention scolaire par le groupe Fougères/Tremblay.
- 14 janvier : réunion STAR/Handistar dans les locaux d'Handistar.
- 20 janvier : intervention scolaire par le GI à la MFR de Baulon.
- 20 et 21 janvier : colloque "un autre regard" par le collectif Handicap35, la Délégation et

de l'Université de Rennes 2 à l'initiative de cette manifestation (voir p.).

- 26 janvier : réception des élèves du Lycée de Fougères par le GI qui est allé à leur rencontre pour une sensibilisation + mise en place d'une action ressources (les élèves doivent collecter des téléphones dans le cadre de "mobile-vert" avec qui nous avons un partenariat - les élèves ramèneront donc le 26 janvier l'urne avec les téléphones collectés).

- 28 janvier : définition des points de vigilance/difficultés dans le STAR pour le GI.

- 3 février : réunion du GI en séance plénière.

- 10 février : réunion DD35/DD22 entre les GI pour réfléchir aux pratiques lors des interventions scolaires.

- 24 février : réunion Groupe relais de Chaateaubourg (élargi avec Retiers depuis novembre) en vue de la définition d'une opération « Accéder7exister » en mars à Retiers.

- 3 Mars : réunion du GI en séance plénière.

- 23 et 24 mars : intervention scolaire à Saint Malo par le Groupe relais de St Malo et le GI.

D'autres RV s'ajouteront à ce calendrier... N'hésitez pas à rejoindre ce groupe dynamique et très actif !

## LE GROUPE EPO

**5<sup>e</sup> CONGRES  
POLIO  
MYELITE  
2015**

**JEUDI 2 AVRIL 4  
INSEP PARIS 12<sup>e</sup>**

Le groupe « Entraide Polio Ouest » (EPO) rappelle ses objectifs : rassembler les personnes atteintes de poliomyélite ou désireuses d'apporter un soutien aux personnes confrontées aux difficultés liées à la poliomyélite, échanger et soutenir (contacts, visites), informer sur les dégradations tardives de la poliomyélite en organisant des rencontres et des conférences, participer à toute rencontre

les concernant et rediffuser les informations au groupe, diffuser l'information auprès des professionnels de santé (médecins, kinés, orthopédistes) pour permettre une prise en charge adaptée et travailler à la création d'un réseau de soins polio de proximité.

Le 2 avril 2015 : 5<sup>ème</sup> congrès poliomyélite à Paris organisé par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Contacts : la DD35 (02.99.84.26.66) ou Monique Berlan, animatrice du groupe (02.99.55.95.57). Plus d'infos sur le site : [http://apf35.com/epo\\_accueil.php](http://apf35.com/epo_accueil.php).

## ACTIVITES LOISIRS



**AGENDA  
DES  
PROCHAINES  
SORTIES**

*Pour toutes les activités loisirs et animations, n'hésitez pas à contacter la Délégation ou l'agenda mis en ligne sur le site [www.apf35.com](http://www.apf35.com) (onglet « agenda » colonne de gauche sur la page d'accueil) pour connaître le programme détaillé et à vous inscrire auprès de Franck, à l'accueil de la Délégation, au 02.99.84.26.66.*



Le groupe Loisirs, animé par Stéphanie André, propose tous les mois un programme de sorties et d'activités diverses : restau, bowling, ciné, balades, visites, spectacles, activités sportives...

Consultez le calendrier sur le site ou demandez-le à Stéphanie ou à Franck à la Délégation.

Un baby-foot est mis à votre disposition près de la Cafète et vous pouvez vous initier à la pratique du vélo couché. Contactez la DD35 !



### Les rendez-vous de la Cafète...

#### **Les ateliers des mercredis de 14H00 à 16H30/17H00 :**

Ateliers décoration : pour continuer l'action de la décoration des locaux de l'APF, rendre le lieu plus agréable et plus vivant, pour créer un espace de vie convivial... Rire, discuter, créer...

L'équipe de l'an passé, accompagnée de Nicole Jarno et Laura Crombez, vous propose un temps de rencontres, certains mercredis après-midi de 14h à 17h, pour des activités diverses et variées, par thèmes et en fonction des saisons et des fêtes !

N'hésitez pas à apporter vos idées, suggestions, matériels... Et votre bonne humeur !

Autres ateliers : un atelier « pâtisserie » ou « arts créatifs » doivent se poursuivre, un mercredi sur deux, à la Délégation.

#### **L'Accueil du Jeudi :**

Le groupe a décidé de poursuivre son accueil en proposant régulièrement aux adhérents des animations saisonnières ou thématiques. Après une année innovante en ce domaine, suite au départ du SAMS APF, le groupe vous propose de réitérer ses animations, à raison d'une par mois minimum : atelier masques, crêpes de Mardi-Gras, chocolats de Pâques, film, atelier déco, loto, lecture de contes...



## ACTIVITES LOISIRS



AGENDA  
DES  
PROCHAINES  
SORTIES

### LES SORTIES DECOUVERTES EN 2015

René Lefeuvre et son équipe de bénévoles vous proposent 8 nouvelles journées découvertes en 2015.



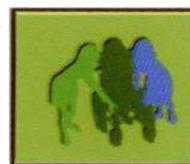
Visites prévues dans le cadre des « Journées Découvertes » en 2015 :

- ◇ Jeudi 19 février : aquarium de Saint-Malo (35),
- ◇ Jeudi 19 mars : tisserie de Branderion (56),
- ◇ Jeudi 9 avril : musée de la Marine à Port-Louis (56),
- ◇ Jeudi 21 mai : cité des Télécoms à Pleumeur-Bodou (22),
- ◇ Jeudi 18 juin : jardins du château de La Ballue, à Bazouges-La-Pérouse (35),
- ◇ Jeudi 16 juillet : insectarium de Lizio (56),
- ◇ Jeudi 3 septembre : musée régional des Métiers à La Cheze (56)
- ◇ Jeudi 15 octobre : musée du cidre à Le Hezo (56).



### Visites à domicile

Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre délégation ! Les adhérents qui le souhaitent peuvent ainsi s'inscrire auprès de la Délégation Départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile. N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes) ou appelez le n°02.99.84.26.66.



### LIBRE PESEE

Gwenaëlle Chevalier, représentante départementale, a participé, le 12 novembre dernier, à l'inauguration d'un dispositif de pesée, au centre d'exams de santé (CPAM) du Colombier, à Rennes. Ce dispositif est en libre accès gratuit (du lundi au vendredi de 14H à 16H30) et permet aux personnes en fauteuil roulant de se peser et de surveiller leur poids. Contacts : 02.99.29.50.16.



## LES OPERATIONS RESSOURCES DE LA DD35

### BRADERIES 2015

- ◇ Halle Martenot à Rennes : 12 avril et 18 octobre
- ◇ St Malo : 9 août
- ◇ Foyer Guillaume d'Achon, à Rennes : 29 novembre.



### BRIOCHES DE L'AMITIE 2015



L'opération prévue en 2014 n'ayant pu être organisée en raison des élections municipales (les CCAS n'y étaient pas favorables), la prochaine édition des Brioches de l'Amitié aura lieu du 19 au 25 mars 2015.

Cette opération est vitale pour notre association. Pour mémoire, en 2012, 72 000 brioches ont été vendues en 10 jours soit 42 000€ de bénéfices nets pour chacune des associations participantes. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Parlez-en autour de vous !

### OPÉRATION « PAQUETS CADEAUX » 2014



Elle s'est déroulée de mi-novembre à fin décembre dans les magasins Cultura de Rennes et Saint-Malo.

A Rennes, le Délégation a collecté 5 895€ (5 196€ en 2013). 81 bénévoles se sont relayés dont 11 élèves du Lycée de l'Assomption et 9 de St Martin. Ils ont effectué 876 h de présence au sein du magasin sur 28 jours (27 en 2013). A ces heures de présence, il convient d'ajouter le temps consacré au comptage des caisses et à la remise en banque faite par 3 bénévoles.

A Saint-Malo 5 866€ (5 053 € en 2013) ont été collectés, plus 40€ de don. Les malouins ont assuré 700 heures de présence avec 20 bénévoles seulement dont des élèves du Lycée Maupertuis.

Bravo et Merci à tous les participants à cette opération importante et de longue haleine !



### HANDIDON 2014

Le bilan communiqué au niveau national fait apparaître que l'objectif de 1M€ est réalisé au 2/3 (650 000€).

Au niveau du département 35, l'objectif est pratiquement atteint : près de 15 500€ récoltés pour un objectif de 16 000€. Grâce aux bénévoles et aux militants, la Délégation a vendu 480 carnets.

### ELECTIONS DU CD



Le renouvellement du Conseil Départemental aura lieu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2015. Nous vous invitons à réfléchir dès maintenant à la possibilité de présenter votre candidature ; si vous avez besoin d'en discuter avant de vous engager, n'hésitez pas à contacter un militant à la Délégation : nous sommes à votre disposition pour vous donner les informations dont vous auriez besoin sur le Conseil Départemental.

LE 2 OCTOBRE 2014



C'est un petit groupe qui reprend le chemin des journées découvertes après la trêve estivale, sous un ciel pour l'instant clément...

Nous sommes attendus au restaurant de la Ville Andon. Il a fallu toute la dextérité de Jean Paul, notre chauffeur, pour passer entre deux murailles et entrer dans la cour de cette ferme-auberge typique. Nous sommes toujours en extase devant son savoir faire. Bravo à lui.

Un des participants nous invite à partager son exploration de l'imposante cheminée de la jolie salle à manger rustique. Que s'y cache-t-il donc ? Oh ! une guirlande d'andouilles suspendues et prêtes à être fumées. Les taquineries vont bon train, les rires fusent et la bonne humeur est bien là.

Après un bon repas totalement local et artisanal, nous nous dirigeons vers le terrarium - vivarium de Kerdanet qui présente de façon unique et originale, en milieu naturel reconstitué, des animaux dits « mal aimés » tels que les couleuvres, vipères, lézards, crapauds, salamandres...

Nous commençons par le vivarium, royaume des reptiles. Certains résidents sont plutôt exotiques comme les couleuvres asiatiques, les anacondas (l'hybride jaune mesure 3,50 m., le vert mesure jusqu'à 8 m.), le python birman (4,50 m.), le python réticulé (entre 4 et 9 m., soit la hauteur de 3 étages !), les crotales, cobras, varans, geckos, iguanes, le serpent des blés, le serpent roi « faux corail » de Californie, les boas, la tortue d'Hermann de Grèce, le mocassin à tête cuivré, le dragon d'eau et la famille des crocodiles à front large mesurant de 1,50 m. à 1,80 m. Le crocodile mange, environ une fois par semaine, des petits lapins ou des poussins. Si vous souhaitez attraper un crocodile un jour, rien de plus simple : il suffit de lui mettre une serpillière mouillée sur les yeux. Ah ! je savais que ça vous serait utile !! Tous ces animaux, la fine

fleur de la faune exotique à sang froid, se prélassent dans les bassins.

Pierre Quistinic, le propriétaire du site, n'a que 10 ans quand il creuse sa 1ère fosse à vipères dans le jardin de ses parents, prélude d'une passion dévorante. Ancien fonctionnaire de police, il est devenu, presque malgré lui, l'une des références dans l'herpétologie et multiplie les conférences et projets de toutes sortes (ex : la banque de sérum anti-venin créée en 2003).

Le vivarium est chauffé à 30°C. Woah, que calor ! Pierre, notre guide, nous montre 2 maquettes de reptiles en plâtre et nous demande de différencier la vipère de la couleuvre. L'un de nous se lance et parle des rayures présentes sur la vipère et pas sur la couleuvre. Pierre confirme cette bonne réponse, la seule valable parmi toutes les idées reçues (par ex. celles sur la forme triangulaire de la tête ou sur la queue). Les dessins, sur la peau de la vipère ressemblent à des traces de roues de tracteur. Si la vipère mord tout le temps, la couleuvre aussi peut mordre. Certains serpents peuvent manger un animal plus gros qu'un lapin.

Notre visite se poursuit par une balade à l'extérieur, dans le terrarium. Nous y retrouvons d'autres reptiles : des vipères péliades et des vipères aspic, que l'on peut aussi trouver en Bretagne. La couleur des dessins en zigzags distingue les mâles (noire) des femelles (marron). Leur venin est rarement mortel.

Mais les vedettes du terrarium sont les tortues : il y en a des colorées et de toutes tailles (de quelques cm à des modèles plus imposants), au total environ 250 tortues terrestres et aquatiques. Il y a la tortue d'Hermann qui vit de 50 à 80 ans et est herbivore et frugivore, la tortue de Turquie, la tortue cistude d'Europe nourrie avec du poisson, des grenouilles ou des escargots. Elle est reconnaissable à ses tâches jaunes.



## JOURNÉE DECOUVERTE AU TERRARIUM DE Kerdanet à Plouégat (suite)

Au détour d'un chemin, un drôle de bruit attire notre attention : ce sont les grenouilles rieuses ! Elles portent bien leur nom, mais ici ce sont les mâles qui font tout ce boucan, les femelles sont beaucoup plus discrètes, elles ! Tiens, un drôle de ballet sur la surface de la mare... comme des hélicoptères miniatures ? Mais non voyons, ce sont de bien jolies libellules, les cousines de la fée Clochette...

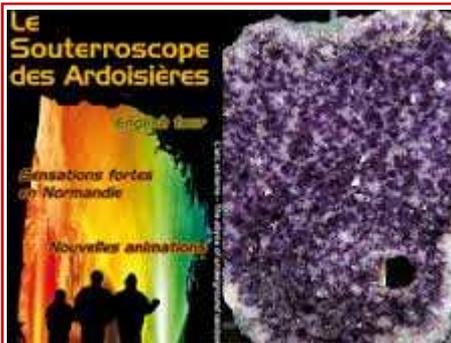
A la fin du parcours, nous découvrons une maison de retraite pour les plus de 60 ans. Enfin, bravant leurs craintes et préjugés, 4 téméraires du groupe suivent Pierre pour la fameuse « caresse du serpent », un serpent des blés (une espèce non venimeuse, pas fous non plus !). Ils ont caressé l'animal, il est tout doux malgré ses écailles et pas froid du tout. Encore une idée reçue, collée à nos propres écailles, à laquelle nos 4 courageux comparses ont pu tordre le cou. Alors les autres participants, toujours aussi craintifs ?

En résumé, il y a 50 espèces de reptiles et d'amphibiens qui évoluent sur le site. Nous pouvons ressentir l'amour de Pierre Quistinic pour ces animaux souvent « mal aimés ». Pour nourrir les serpents, le terrarium possède un élevage de souris, de rats, de grillons, de vers de farine et de blattes et achète, toutes les 6 semaines, une dizaine de lapins. Il faut savoir qu'un python réticulé peut ingurgiter une chèvre sans être repu.

Après toutes ces belles découvertes et le frisson de la fin avec la caresse du serpent, nous reprenons la route du retour, toujours dans la bonne humeur.



## JOURNÉE DÉCOUVERTE DU 30 OCTOBRE 2014 AU SOUTERROSCOPE DE CAUMONT-L'EVENTÉ (14)



Une petite troupe de 23 personnes s'en va, vers un site inconnu, pour la dernière journée découverte 2014.

Nous accueillons 2 nouveaux participants : Alexandra et Alain ainsi que 2 nouveaux chauffeurs bénévoles : James et Pierre. James s'est un peu perdu dans la campagne en allant chercher un participant à Chateauneuf. Ouf ! le voilà enfin avec une demi heure de retard. Pas grave, l'important c'est qu'il ait retrouvé sa route et regagné à temps le lieu de rendez-vous.

Le soleil sera de la partie et daignera nous accompagner pendant cette journée. Au moment du repas il nous manque 3 personnes. Pas d'inquiétude pour le moment car elles viennent directement au restaurant, elles

connaissent la route. Après avoir attendu quelque temps et ne les voyant pas arriver, nous entamons notre repas car le temps nous est compté, comme d'habitude ! Un 1er coup de fil nous informe de la cause du retard : une déviation... puis un second : à cause des travaux, elles se sont perdues, mais bon, elles arrivent ! Elles devront toutefois déjeuner avec un lance-pierres...

Le soutterroscope est tout près du restaurant. Pour la balade souterraine, 3 groupes sont constitués. Il faut enfiler nos petites laines (il fait frisquet là-dessous : environ 12°) et nous coiffer du casque obligatoire afin de nous protéger de la voûte parfois basse des galeries. Le chef de file de chaque groupe reçoit une lampe torche et nous voilà prêts : nous ressemblons à des mineurs, il ne manque que les pioches ! Ainsi équipés, nous partons pour une aventure extraordinaire sur les traces des hommes venus, à la fin du 19ème siècle, creuser le sol inondé et extraire l'ardoise de Caumont-l'Eventé.

# INFOS DD35 - INFOS DD35 - INFOS DD35

Journée Découverte du 30 octobre 2014 au Souterroscope de Caumont-l'Éventé (suite)



Empruntant de longues galeries humides, nous nous enfonçons dans les entrailles de la terre (30 mètres sous terre). Nous nous arrêtons

dans la « salle du lac ». L'audiovisuel « De l'eau sous le bocage » explique le circuit de l'eau dans l'environnement et raconte le long chemin de l'eau, des pluies à la formation des nappes. Puis voici le temps fort de la visite : le gouffre. Nous distinguons, au loin, de belles lumières mais plus nous approchons et moins l'endroit semble lumineux... Au bord du gouffre, plus rien... Quelle déception ! Certains d'entre nous s'entêtent cependant et attendent... La ténacité des Bretons en pays normand obtient sa récompense : un magnifique spectacle fait de jeux d'eaux et de lumières apparaît devant nous. Nous en restons bouche bée. Que c'est beau, merveilleux. Voici l'ARC EN TERRE, signe de paix qui symbolise le pacte entre l'homme et la caverne.

Avec un peu de mal, le chemin n'est pas très large, nous nous dirigeons ensuite vers la salle de l'ardoise. Celle-ci est consacrée à l'histoire des ardoisières et conserve, sur ses parois, les traces laissées par les outils des ardoisiers. L'histoire de « l'or bleu » (ardoise)

nous est contée et nous permet de mieux comprendre les contraintes d'une telle exploitation et le dur labeur de ces ouvriers.

Puis nous terminons la visite par la salle des trésors « les dents de la terre » qui dévoile ses cristaux géants, ses pierres semi précieuses et transporte le visiteur au pays des géodes.

Même si cette visite nous a fait découvrir un monde complètement inconnu pour la plupart d'entre nous, il y a une chose que nous pouvons regretter : c'est l'absence d'une personne, avec nous, pour nous guider et surtout pour pouvoir répondre à toutes nos questions sur les conditions de vie et de travail des ardoisiers. Les nouvelles technologies sont intéressantes mais ont leurs limites.

Nous remontons à la surface et retrouvons un ciel clément en cette fin d'octobre. Nous allons nous séparer pour quelques mois mais nous nous retrouverons, dès le jeudi 19 février 2015, pour de nouvelles découvertes. Merci pour cette belle année 2014 passée en votre compagnie et bon début d'année 2015 à tous.

Elisabeth Renaud



# CULTURE - CULTURE - CULTURE

**Commission Nationale Culture et Handicap** : réunie en janvier, la CNCH a permis aux ministres concernés de réaffirmer des annonces précédentes : la reconduction de l'accord de collaboration sur l'accessibilité entre le Centre des Monuments Nationaux et cinq associations nationales, l'exten-

sion à tous les handicaps de l'exception au droit d'auteur en matière d'édition de livres, la diffusion d'un journal télévisé avec interprète en Langue des Signes Française (LSF) sur les chaînes publiques, une amélioration de l'accessibilité des cinémas (sous-titrage et audio-description), de la presse

écrite via les éditions numériques, la préparation d'une charte avec les acteurs volontaires de ce secteur et le lancement d'un chantier interministériel pour la généralisation des décodeurs vocalisant comme celle de l'affichage du sous-titrage sur les écrans dans les lieux publics.



